

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ®

LAC-SAINT-LOUIS

MINI VOLLEY

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE 2011-2012

Fait le 25 novembre 2008
Révisée le 6 décembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

Article 1	Catégories d'âges	3
Article 2	Calibre de jeu	3
Article 3	Composition de l'équipe	3
Article 4	Inscription des équipes	3
Article 5	Formule de rencontre.....	4
Article 6	Terrain	4
Article 7	Filet	4
Article 8	Ballon	4
Article 9	Substitution.....	4
Article 10	Service.....	5
Article 11	Réception.....	5
Article 12	Contacts.....	5
Article 13	Double touche.....	6
Article 14	Contre (bloc)	6
Article 15	Temps mort.....	6
Article 16	Éthique sportive	6
Article 17	Bris d'égalité.....	6
Article 18	Récompenses	6



ARTICLE 1 CATÉGORIES D'ÂGES

article modifié le 07/12/11

- 1.1 Minime : à partir du 1^{er} octobre 2001
- 1.5 Benjamin : 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 2001

ARTICLE 2 CALIBRE DE JEU

article modifié le 07/12/11

	Masculin	Féminin	Mixte
Minime	n/d	n/d	✓
Benjamin	Compétition & Participation	Compétition & Participation	n/d

ARTICLE 3 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

article modifié le 07/12/11

- 3.1 Nombre maximum de joueurs: 12
Nombre minimum de joueurs: 5
- 3.2 Masculine (composé de garçons, mais les filles sont admissibles seulement si l'école ne présente pas d'équipe féminine).
- 3.3 Féminine (composé uniquement de filles).
- 3.4 Une équipe qui se présente en nombre insuffisant tel que mentionné à l'article 2.1 ou sans entraîneur sera considérée comme absente et perdra la partie par forfait.
- 3.5 Chaque joueur inscrit doit être admissible selon les articles 2 et 3 de la réglementation administrative régionale.

ARTICLE 4 INSCRIPTION DES ÉQUIPES

article modifié le 07/12/11

- 4.1 L'inscription doit être envoyée avant la date limite pour chacun des événements.
- 4.2 Un joueur ne peut-être inscrit que dans une (1) seule équipe. La ou les équipes fautives perdront la ou les parties par forfait et l'entraîneur de cette dernière sera suspendu pour la partie suivante.
- 4.3 Limite de 3 équipes inscrites par écoles (peu importe la catégorie). Possibilité d'inscrire une 4^e équipe si celle-ci figure dans la catégorie minime.

ARTICLE 5 FORMULE DE RENCONTRE

5.1 Nombre de joueurs sur le terrain 4.

5.2 Pointage

Matches de poule : 1 set de 17 points avec écart de 2 pts (plafond à 21 pts).

Quart de finales et demi-finales : 2 sets de 17 points avec écart de 2 pts (plafond à 21 pts). Si l'égalité persiste après les 2 sets, le total des points déterminera l'équipe gagnante.

Finales : 2 sets de 17 pts avec écarts de 2 pts. Si l'égalité persiste à 17 pts, le jeu continu jusqu'à ce qu'il y ait un écart de 2 points. Si l'égalité persiste entre les équipes après les 2 sets, le total des points déterminera l'équipe gagnante.

ARTICLE 6 TERRAIN

6.1 Les terrains de badminton double sont utilisés.

ARTICLE 7 FILET

7.1 La hauteur du filet est de deux (2) mètres.

7.2 Un joueur ne peut pas toucher le filet ou franchir complètement la ligne centrale.

ARTICLE 8 BALLON

article modifié le 07/12/11

Compétition : MIKASA MVA 123SL (ballon officiel de Volleyball Québec)



Participation : Baden SKILCOACH LITE 1

Minime : Baden SKILCOACH LITE 1

**ARTICLE 9 SUBSTITUTION**

9.1 Il n'y a aucune substitution libre. Elle se fait chaque fois que le joueur arrive à la position du serveur : le joueur sur le banc entre et l'autre sort.

ARTICLE 10 SERVICE

article modifié le 07/12/11

- 10.1 Le serveur doit être derrière la ligne de fond et ses pieds ne peuvent pas traverser ni toucher la ligne.
- 10.2 Le ballon doit être frappé avec une main.
- 10.3 Si le ballon touche le filet, le jeu continu.
- 10.4 Le serveur ne peut pas sauter au filet pour attaquer ou contrer.

10.5 Nombre maximum de service

Benjamin compétition : Un serveur peut faire un maximum de 5 services consécutifs. Par la suite, l'équipe qui possède le service effectue une rotation et le prochain serveur s'exécute.

Benjamin participation : Un joueur peut faire un maximum de 5 services consécutifs. Par la suite, l'adversaire reprend possession du ballon sans toutefois faire de point.

Minime : Un joueur peut faire un maximum de 5 services consécutifs. Par la suite, l'adversaire reprend possession du ballon sans toutefois faire de point.

ARTICLE 11 RÉCEPTION

article modifié le 07/12/11

- 11.1 **Compétition** : La réception du service doit se faire en manchette. L'équipe qui réceptionne en touche ou qui attrape le ballon perdra l'échange.
- 11.2 **Participation** : La réception du service doit être frappée (touche, manchette). L'équipe qui attrape le ballon perdra l'échange.
- 11.3 **Minime** : La réception du service peut être frappée (touche ou manchette) ou attrapée.

ARTICLE 12 CONTACTS

article modifié le 07/12/11

- 12.1 **Nombre de contact**
Trois (3) contacts par équipe sont obligatoires avant de la faire passer dans le camp adverse (sauf au contre). L'équipe qui ne réussit pas à faire trois contacts perdra l'échange.
- 12.2 **Deuxième contact**
Compétition : le deuxième contact peut être frappé ou attrapé (touche ou manchette). Toutefois, le joueur ne peut se déplacer, pivoter ou changer d'appui lorsqu'il est en possession du ballon. Le ballon doit être lancé dans l'axe, sans hésitation et dans un geste continu.
Participation : le deuxième contact peut être frappé ou attrapé (touche ou manchette). Toutefois, le joueur doit garder un pied au sol pour effectuer la passe. Le joueur dont les deux pieds quittent le sol perdra l'échange.
Minime : le deuxième contact peut être frappé ou attrapé (touche ou manchette). Toutefois, le joueur doit garder un pied au sol pour effectuer la passe. Le joueur dont les deux pieds quittent le sol perdra l'échange.
- 12.3 **Troisième contact**
Le troisième contact doit être frappé (touche, manchette ou attaque) dans le camp adverse.

ARTICLE 13 DOUBLE TOUCHE

- 13.1 Dans la mesure où le ballon est dans l'axe du joueur et que la rotation du ballon est minime, la double touche est tolérée.
- 13.2 La transport du ballon n'est pas toléré.

ARTICLE 14 CONTRE (BLOC)

- 14.1 Le ballon peut être retourné par un contre dans le camp adverse.
- 14.2 Si le ballon touche le contre et revient dans le camp de l'équipe à l'offensive, cette dernière doit recommencer l'échange en faisant à nouveau trois (3) contacts.
- 14.3 Si le ballon touche le contre et revient dans le camp de l'équipe à la défensive, l'équipe doit également compléter 3 contacts avant de retourner le ballon dans le camp adverse.

ARTICLE 15 TEMPS MORT

- 15.1 Chaque équipe dispose d'un temps mort de 30 secondes par set.

ARTICLE 16 ÉTHIQUE SPORTIVE

- 16.1 L'éthique sportive du RSEQ est applicable en tout temps
- 16.2 Le non-respect pourrait entraîner la perte d'un point pour l'équipe fautive ou l'expulsion du tournoi selon la gravité.

ARTICLE 17 BRIS D'ÉGALITÉ

- 1. Une équipe qui perd une partie par forfait se trouve à la fin des équipes à égalité
- 2. Fiche entre les équipes à égalité (victoires et défaites)
- 3. Différentiel des points entre les équipes à égalité (points pour et points contre)
- 4. Fiche des équipes au classement général (victoires et défaites)
- 5. Différentiel des points au classement général

ARTICLE 18 RÉCOMPENSES

article modifié le 07/12/11

- 18.1 Championnat scolaire régional :
Une bannière régionale est remise à l'équipe qui remportera le championnat pour les catégories compétition et minime seulement.
Pour chaque catégorie, des médailles régionales sont remises à chacun des membres des équipes qui sont respectivement classées premier, deuxième et troisième (s'il y a lieu).